



AVIS OFFICIEL DU GOUVERNEMENT AUX APPRENANTS DE LA DEUXIEME VOIE DE QUALIFICATION

Luxembourg, le 12 mars 2020

Madame,
Monsieur,

Face au nombre croissant de cas d'infection COVID-19 au Luxembourg, le gouvernement a décidé que toutes les **activités dans le secteur scolaire et éducatif seront suspendues du 16 au 29 mars 2020**. Les établissements scolaires et de formation publics et privés ainsi que les structures d'accueil et les internats resteront fermés pendant les deux semaines de suspension, à savoir:

- l'enseignement fondamental ;
- l'enseignement secondaire ;
- la formation professionnelle (pour le volet scolaire);
- les centres de compétences pour élèves à besoins spécifiques ;
- les cours de l'Institut national des langues et **du Service de la formation des adultes** ;
- l'enseignement musical ;
- les internats scolaires ;
- les internats socio-familiaux ;
- les centres socio-thérapeutiques ;
- les structures d'accueil (crèches, maisons relais, assistants parentaux) ;
- les maisons des jeunes.

Le **vendredi 13 mars 2020** est une **journée de cours normal**. Les apprenants et le personnel **sont tenus de se rendre aux cours**.

Pour chaque cours seront définies les modalités qui permettront d'assurer au mieux la **continuité des apprentissages** pendant les deux semaines en question.

La suspension des activités est une **mesure de précaution** pour éviter ou retarder la propagation du coronavirus dans la population générale. Les acteurs du système éducatif participent ainsi à **l'effort commun de la société pour protéger au maximum la population vulnérable et fragile**. Il apparaît par ailleurs que les enfants et les jeunes adultes sont moins sévèrement touchés par l'infection COVID-19.

Le scénario envisagé à ce stade pour les semaines à venir est le suivant:

Dates	Mesures
Semaine du 16.03. au 22.03.2020	Suspension des cours de 2 ^e voie de qualification
Semaine du 23.03. au 29.03.2020	Suspension des cours de 2 ^e voie de qualification
Semaine du 30.03. au 05.04.2020	Reprise des cours Devoirs en classe initialement prévus au cours de la semaine du 16.03. au 22.03.2020
Semaines du 06.04. au 19.04.2020	Vacances de Pâques
Semaine du 20.04. au 26.04.2020	Reprise des cours Devoirs en classe initialement prévus au cours de la semaine du 23.03. au 29.03.2020

- La reprise des cours est en principe prévue pour le 30 mars 2020. La situation sera réévaluée par la Direction de la santé et la date de la reprise des cours pourra être adaptée en fonction de l'évolution de la situation.
- La fin du trimestre scolaire des cours à rythme trimestriel est reportée au 30 avril 2020.

Un dispositif d'encadrement à distance est mis en place pour assurer la continuité des apprentissages pendant les semaines de suspension. Les apprenants se voient proposer un plan de travail et des situations d'apprentissage par leurs enseignants.

Les apprenants sont tenus de **consulter leurs emails** régulièrement. Ils sont appelés à suivre les instructions des enseignants et à réaliser à domicile les tâches qui leur sont assignées.